

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux*
D 200

OBJET : VŒU

Vœu pour la défense de SOS MEDITERRANEE et pour la fin de la complicité européenne avec les violences en Méditerranée centrale

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	47
Présents	31
Absents représentés	5
Absents excusés	5
Absents non excusés	6

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le CINQ DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés de la manière suivante : points 20, 52C, 52A, 52B, 1 à 19, 21 à 51, et 53 à 71.

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, Mme BERNARD, MM. RHOUMA, BUCH, Mmes FREIH-BENGABOU, OUDART, CHOUAF, M. PRIEUR, Mme KIROUANE, MM. SPIRO, QUINET, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 52B – examiné avant le point 1), MM. GASSAMA (jusqu'au vote du point 37), PECQUEUX (après le vote du secrétaire de séance et jusqu'au vote du point 19), OURABAH-BERTOUT (à partir du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance – et jusqu'au point 51), adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, THOMAS, MALHEIRO, RIEDACKER, LEVRIEN, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes BOULKROUN, BOUFALA (jusqu'au vote du point 41), HALLAF-ISAMBERT (jusqu'au vote du point 41), MM. MRAIDI (jusqu'au vote du point 51), AUDEBRAND (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 12), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 20 – examiné après le vote du secrétaire de séance), M. AUBRY (à partir du vote du point 20 et jusqu'au vote du point 52C), Mme OUABBAS (à partir du vote du point 52C – examiné après le vote du point 20), M. FOURDRIGNIER (à partir du vote du point 52A – examiné après le vote du point 52C), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme LERUCH, adjointe au Maire, représenté par M. PRIEUR
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représentée par Mme BOULKROUN
M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (à partir du vote du point 52A)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 1)
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représentée par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 13)
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point 21)
M. GASSAMA, adjoint au Maire, représenté par Mme KIROUANE (à partir du vote du point 38)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du point 42)
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme RAER (à partir du point 42)

ABSENTS EXCUSES

Mme MACALOU, conseillère municipale,
Mme DIARRA, conseillère municipale,
M. BAMBA, conseiller municipal,
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. PECQUEUX, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 53)
M.OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire (à partir du vote du point 53)

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme KAAOUT, conseillère municipale
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. AUDEBRAND, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 20 -- examiné après le vote du secrétaire de séance),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du point 52C - examiné après le vote du point 20)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.
(à l'unanimité)

VŒU

Vœu pour la défense de SOS MEDITERRANEE et pour la fin de la complicité européenne avec les violences en Méditerranée centrale

Présenté par Nathalie Leruch
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

Adopte le vœu suivant :

par 35 voix pour, et 5 élus ne prennent pas part au vote

Face à l'attaque armée d'une extrême gravité subie par le navire *Ocean Viking* le 24 août dernier, notre assemblée exprime sa plus vive indignation et sa solidarité totale envers l'association SOS MEDITERRANEE. Pour la première fois, des garde-côtes libyens ont ouvert le feu sur une ONG de sauvetage en mer, non plus pour intimider mais avec l'intention manifeste de tuer. Plus de cent tirs ont visé ce navire humanitaire opérant en eaux internationales, mettant en danger des marins civils, des secouru·es et des membres d'équipage dont plusieurs Français. Cette agression délibérée ne relève pas d'un incident isolé : elle s'inscrit dans une longue série de comportements illégaux, documentés et qui bafouent le droit maritime comme les droits humains les plus fondamentaux. Elle n'en constitue que la dernière étape et se banalise. Un mois plus tard, une embarcation de Sea Watch était ainsi victime d'une attaque similaire.

Nous rappelons que ces forces, dont les exactions sont connues et établies, sont pourtant financées, équipées et formées par l'Union Européenne et plus particulièrement l'Italie. Le patrouilleur impliqué dans l'attaque avait été offert par l'Italie en 2023 dans le cadre du programme européen SIBMMIL, alors même que des précédents violents avaient déjà été signalés. Aucune enquête n'a jamais été ouverte. Cette complaisance, cette indulgence coupable, permettent désormais que des tirs soient dirigés contre des humanitaires désarmés.

Nous saluons la décision de SOS MEDITERRANEE et de sept de ses membres de déposer plainte pour tentative d'assassinat et association de malfaiteurs, ainsi que leur volonté de mettre en lumière la responsabilité potentielle de la chaîne de commandement libyenne et de ses soutiens européens. L'impunité qui règne en Méditerranée centrale constitue une menace directe pour la vie des personnes migrantes et pour la survie même des opérations de sauvetage.

Nous affirmons que nul acteur violent ouvertement le droit international ne peut être reconnu comme une autorité de sauvetage crédible. Nous refusons que des fonds publics européens ou nationaux servent à soutenir des groupes qui tirent sur des navires humanitaires. Nous refusons que la Méditerranée devienne une zone de non-droit où la violence, encouragée par la criminalisation du sauvetage, l'emporte sur l'obligation fondamentale d'assistance.

Considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine, aux côtés de plus de 130 collectivités territoriales françaises, soutient SOS Méditerranée depuis 2023 ;

Considérant la Convention SOLAS de 1974 et l’Article 98 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 qui ont réaffirmé, dans le droit international, le devoir d’assistance qui s’impose au capitaine de tout navire ;

Considérant que la France et l’Union Européenne ont le devoir de protéger leurs ressortissant·es ;

Sur proposition de la majorité municipale, **le Conseil municipal d’Ivry-sur-Seine demande :**

- qu’une enquête indépendante, complète et transparente soit immédiatement ouverte sur l’attaque du 24 août ;
- que l’Union européenne et l’Italie suspendent tout soutien financier, matériel ou opérationnel aux garde-côtes libyens ;
- que la France dénonce, au sein des institutions européennes, l’accord Italie–Libye de 2017 ainsi que le programme SIBMMIL ;
- que la reconnaissance de la zone SAR (Search and Rescue Region) libyenne soit réexaminée d’urgence par l’Organisation maritime internationale ;
- que cessent enfin les entraves administratives, les intimidations et la criminalisation des ONG de recherche et de sauvetage.

Nous réaffirmons notre soutien à SOS MEDITERRANEE, à son équipage et à son indispensable mission de sauvetage. Après plus de 3 mois d’immobilisation forcée suite à ces attaques et donc sans doute des centaines de vies perdues, l’Ocean Viking reprend la mer ces jours-ci et nous serons vigilant·es pour qu’un tel acte ne se reproduise pas dans le silence de la communauté internationale. Défendre celles et ceux qui sauvent des vies n’est pas un acte optionnel : c’est un devoir politique, humain et républicain. En Méditerranée comme ailleurs, le droit doit prévaloir sur la peur et l’humanité sur la violence d’État.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 19/12/2025